

Ce plan de cours constitue un contrat entre votre enseignant et vous. Il permet d'identifier un parcours d'apprentissage visant à améliorer votre expérience en tant qu'étudiant. Il inclut les renseignements en lien avec le cours, son environnement et les exigences essentielles à un cheminement réussi.

**Le masculin est utilisé à la seule fin d'alléger le texte.*

FRS1202 – Étude pratique, langue et culture, QUM2a

Préalable : être classé au niveau QUM2 ou avoir obtenu 6 crédits au niveau QUM1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Session		<i>À compléter par l'étudiant</i>
Horaire		<i>À compléter par l'étudiant</i>
Local		<i>À compléter par l'étudiant</i>
Chargé de cours		<i>À compléter par l'étudiant</i>
Nombre de crédits	3 crédits	
Plateforme d'apprentissage	studium.umontreal.ca	

EXIGENCES (règlement pédagogique, art. 1.7)

Le crédit représente 45 heures consacrées par un étudiant à l'atteinte des objectifs d'un cours; ce nombre inclut, s'il y a lieu, les heures de travail personnel jugées nécessaires par la Faculté.

Nombre total d'heures d'apprentissage	45 h x 3 crédits = 135 d'apprentissage
Distribution	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures de contact en salle de classe avec un enseignant : 45 • Nombre d'heures de travail personnel : 90 (projets, devoirs, travaux pratiques, etc., déterminés par l'enseignant)

Étant donné la pandémie reliée à la Covid-19, ce cours se donnera exceptionnellement entièrement à distance pour les sessions été et automne 2020

Veillez noter que ce cours, par sa nature communicative, exige la présence et la participation des étudiants. Il est par ailleurs fortement recommandé d'y assister à caméra ouverte.

DESCRIPTIF DU COURS

Cours pour étudiants non francophones, niveau élémentaire 2. Accent mis sur la compréhension. Développement de compétences de communication orale et écrite. Notions lexicales, syntaxiques et phonétiques de base.

OBJECTIFS

Général

Permettre à l'étudiant ayant une connaissance élémentaire du français de développer sa compétence de compréhension orale dans des échanges prévisibles et d'acquérir les notions syntaxiques, phonétiques et lexicales de base. Introduction à l'écrit.

Spécifiques

À la fin de ce cours, l'étudiant sera apte à :

- identifier différents genres de textes;
- identifier le message global d'un texte simple (conversation, annonce, questionnaire, carte postale, gazouillis, courriel, lettre);
- repérer dans un texte des informations secondaires simples et concrètes;
- comparer des données factuelles;
- comprendre un vocabulaire de base relié aux thématiques abordées.

1. CONTENU

Communication

Écouter et comprendre	<ul style="list-style-type: none"> • Écouter et comprendre des messages publicitaires simples. • Écouter et comprendre des informations portant sur la météo.
Parler en continu	<ul style="list-style-type: none"> • Faire une présentation portant sur sa famille.
Interagir	<ul style="list-style-type: none"> • Simuler un dialogue pour faire des achats. • Simuler une conversation portant sur une demande d'informations (horaire, localisation, événement, etc.)
Lire et comprendre	<ul style="list-style-type: none"> • Lire et comprendre un texte portant sur la météo. • Lire et comprendre des textes publicitaires simples. • Lire et comprendre un texte informatif simple portant sur une personne. • Lire et comprendre des textes descriptifs simples.
Écrire	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un courriel à un proche pour donner de ses nouvelles.

- Rédiger un texte pour décrire sa maison ou son quartier.

Les compétences ci-dessus seront réalisées dans le cadre thématique suivant :

Pistes socioculturelles	Lexique
La météo	Le lexique relié aux pistes déterminées. Distinction de sens : connaître/savoir; voir/regarder; retourner/revenir; entendre/écouter; Distinction : savoir si/savoir ce que; Le genre et le nombre des noms et des adjectifs; Les expressions avec "avoir" : "avoir le temps de", "avoir l'habitude de", etc.; Les expressions idiomatiques appropriées au niveau.
Les principaux journaux du Québec	
Les fêtes et les festivals au Québec	
Les quartiers de Montréal	
Les pays de la francophonie	

Outils de communication

Phonétique et phonologie

Les points suivants seront travaillés en contexte, selon le besoin du groupe :

- La différenciation des voyelles, voyelles nasales et semi-voyelles
- La différenciation des consonnes
- Les intonations (affirmation, négation, interrogation, surprise, satisfaction, déception, etc.)
- Les rythmes et les enchaînements
- Le repérage des sons difficiles
- Les liaisons obligatoires, facultatives et interdites
- Les marques orales du féminin et du pluriel
- Le e caduc et le e prononcé
- Le h muet et le h aspiré.

Grammaire et syntaxe

- La conjugaison
 - Révision des verbes au présent de l'indicatif;
 - Présentation du passé composé des verbes réguliers et irréguliers les plus courants employés avec avoir et être (forme affirmative et négative);
 - Introduction à l'imparfait (imparfait d'habitude);
 - Les verbes pronominaux : impératif, passé composé et futur proche;
 - Impératif aux formes affirmative et négative;

- Les déterminants

- Présentation des pronoms personnels objets directs (me, te, la, etc.) au présent, au passé composé, au futur proche et avec les semi-auxiliaires;
- Présentation des pronoms personnels objets indirects (me, te, lui, nous, vous, leur) au présent, passé composé, futur proche et avec les semi-auxiliaires;
- Le pronom "en" et le "y" locatif au présent, passé composé, futur proche et avec les verbes semi-auxiliaires;
- Les adjectifs démonstratifs (ce, cette, ces).

- La forme

- L'interrogation : révision des mots interrogatifs (combien, comment, où, pourquoi, quand, qui est-ce qui, à quelle heure? etc.) et l'interrogation par inversion;
- Comparatifs et superlatifs.

- Les structures syntaxiques

- Révision des prépositions de lieu (à, de chez, dans, sur, sous, etc.);
- Prépositions de lieu avec les noms géographiques (à, au, en);
- Les adverbes de temps (aujourd'hui, tard, souvent, toujours, déjà, etc.) et de quantité (beaucoup, trop, aussi, assez, etc.);

2. MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

Démarche pédagogique

La démarche pédagogique adoptée s'inscrit dans l'esprit de l'approche communicative et du modèle actionnel. Ainsi, la présentation et la pratique du contenu se feront surtout à l'oral grâce à des activités individuelles, de sous-groupes et de groupe. L'étudiant atteindra les objectifs mentionnés ci-dessus par :

- des mises en situation, des dialogues;
- des activités de communication;
- des présentations;
- des récits à partir d'images ou de faits réels;
- des réutilisations;
- des exercices d'écoute et de lecture;
- des exercices de phonétique;
- des jeux linguistiques et pédagogiques;
- des activités de conversation dirigées;
- des devoirs;
- utilisation de documents écrits, sonores, audiovisuels authentiques et pédagogiques;

- autres.

3. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Le cours cible les quatre habiletés <u>de façon égale</u> , tant dans l'enseignement que dans l'évaluation.		
Évaluation continue	Travaux pratiques, quiz, travaux d'équipe en classe, devoirs...	55 %
	Métacognition : coévaluation, autocorrection, autorégulation, carnet de bord, journal réflexif*, glossaire...	5 %
Évaluation finale	Compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite	40 %

Veillez noter que vous recevrez un calendrier détaillé des évaluations lors du 2^e cours.

Critères de correction

À l'oral

- Qualité de la compréhension des discours oraux
- Fluidité (débit, interaction)
- Prononciation (accent, rythme, intonation)
- Compétence linguistique (grammaire, vocabulaire)
- Compétence discursive (syntaxe, organisation du discours)

À l'écrit

- Qualité de la compréhension des discours écrits
- Qualité de la réalisation des tâches (respect des consignes et des protocoles d'écriture)
- Compétence linguistique (grammaire, vocabulaire)
- Compétence discursive (syntaxe, organisation du discours)

Barème de notation

Échelle de conversion de l'École de langues

Points (note en %)	Lettre	Points	Qualificatif
95,5 - 100	A+	4,3	excellent
90,5 - 95,4	A	4,0	
87,5 - 90,4	A-	3,7	
83,5 - 87,4	B+	3,3	très bon
79,5 - 83,4	B	3,0	
76,5 - 79,4	B-	2,7	
69,5 - 76,4	C+	2,3	bon
64,5 - 69,4	C	2,0*	
62,5 - 64,4	C-	1,7	
61,5 - 62,4	D+	1,3	passable
59,5 - 61,4	D	1,0**	
39,5 - 59,4	E	0,5	faible – échec
0 - 39,4	F	0,0	nul – échec
	F*	0,0	Échec par absence
	(S)	sans valeur numérique	succès
	(E)	sans valeur numérique	échec
* note de passage dans un programme			
** note de passage dans un cours			

4. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages recommandés :

- *Le plus beau des voyages : le vent dans les voiles*. Hélène Boivin, Jérôme Deschênes et Christine Préville.

- *Expression orale, niveau 1 (A1-A2)*. Michèle Barfety et Patricia Beaujoin, CLE international.

Ouvrages complémentaires :

- Dictionnaire bilingue.

- *Grammaire utile du français*. Evelyne Bérard-Christian Lavenne, Hatier.

6. FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'APPRENANTS

En tant que membres d'une même communauté d'apprentissage, vous contribuez à créer un environnement collaboratif basé sur le respect et la motivation, qui permet la réalisation des objectifs du cours.

Le rôle des chargés de cours de l'École est de favoriser un apprentissage actif et participatif qui s'inscrit dans le cadre des 7 principes d'un bon enseignement au niveau universitaire (Chickering et Gamson, 1987) :

1. Encourager les contacts entre les étudiants et lui-même;
2. Encourager la réciprocité et la coopération entre les étudiants;
3. Favoriser un apprentissage dynamique par le biais de méthodes pédagogiques actives ;
4. Fournir des rétroactions rapides et constructives;
5. Optimiser le temps d'apprentissage et le gérer d'une façon efficace;
6. Communiquer des attentes élevées et proposer des défis raisonnables;
7. Respecter la diversité de la classe et les différentes façons d'apprendre.

Votre rôle consiste à respecter les attentes suivantes relatives à la responsabilité étudiante :

Présence aux cours	<ul style="list-style-type: none"> • Étant donné le caractère interactif des cours, votre présence est fortement recommandée. • Vous êtes tenus d'arriver à l'heure. • Vous êtes responsables des apprentissages manqués. En cas de retard ou d'absence aux cours, référez-vous à vos collègues ou au Studium du cours.
Participation	<ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes encouragés à participer activement en classe, durant toutes les activités du cours. • Vous êtes encouragés à répondre aux questions que pose l'enseignant. Toutes les réponses sont appréciées et valorisées. • Vous êtes encouragés à poser des questions pour clarifier les notions que vous n'avez pas comprises. Toutes les questions sont valides et importantes. • Vous êtes responsables de votre rôle et de vos tâches lors des travaux d'équipe, vous devez fournir un effort équivalent à celui de vos collègues.
Respect des échéances	<ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes encouragés à gérer votre temps efficacement pour pouvoir honorer vos responsabilités. • Vous êtes tenus de soumettre vos travaux dans les délais prévus. Tout travail rendu en retard sera sanctionné. • Pour obtenir une autorisation d'évaluation différée, veuillez vous référer à la section correspondante du cours.
Usage de la technologie	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de tout moyen de communication ou d'outil technologique est strictement réservée à des fins pédagogiques, elle ne sera tolérée à aucun moment. • Pour enregistrer un cours ou un support audio ou vidéo, le consentement de

	votre chargé de cours est requis.
Respect de son statut d'apprenant	<ul style="list-style-type: none"> • En tant qu'étudiant adulte universitaire, vous êtes responsable de votre apprentissage et de votre parcours. • Tous les travaux (en classe ou à l'extérieur de la classe) sont importants. Qu'ils soient sujets à une évaluation notée ou pas, ils constituent des occasions d'apprentissage. • Vous êtes encouragés à faire le suivi de vos résultats d'évaluation, afin d'éviter toute mauvaise surprise à la fin du cours. • Vous êtes encouragés à communiquer avec votre enseignant en cas de difficultés ou de doutes.

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

StudiUM

Un espace StudiUM du cours sera mis à la disposition des étudiants. Le chargé de cours assurera un suivi constant du contenu de cet espace, ce qui permettra notamment aux étudiants de recevoir régulièrement des informations diverses concernant le cours, des documents, etc. <https://studium.umontreal.ca/>

Problèmes informatiques

Vous êtes responsable de votre équipement technique et de votre environnement de travail à distance. Les problèmes techniques provenant de vos propres appareils ne peuvent justifier un droit de reprise. Pour justifier une impossibilité de répondre aux tests en raison d'un problème technique émanant de StudiUM, vous devrez :

1. Avoir envoyé immédiatement par courriel une demande d'aide à StudiUM : https://ti.umontreal.ca/formulaires/Formulaire_aide_etudiants_StudiUM.html.
2. Avoir avisé immédiatement le secrétariat de l'envoi de cette demande d'aide à StudiUM à l'adresse suivante : rei-secr@fep.umontreal.ca.

Vos tentatives de connexion et l'existence d'un réel problème technique seront vérifiées et validées auprès du service technique de StudiUM. Sur cette base, l'article 9.8 du règlement des études du 1er cycle pourrait s'appliquer.

Liens utiles

Centre-étudiant <http://www.etudes.umontreal.ca/centre-etudiant/>

Carte UdeM <http://www.etudes.umontreal.ca/carte-udem/index.html>

Services à la vie étudiante <http://www.etudes.umontreal.ca/services/academiques.html>

Service de soutien à l'apprentissage du Centre étudiant et de soutien à la réussite
www.csedc.umontreal.ca/apprentissage/

Aide financière <http://www.baf.umontreal.ca/>

8. Politique relative aux examens différés

Veillez noter que vous recevrez un calendrier détaillé des évaluations lors du 2^e cours.

Si vous devez devancer ou repousser une date d'évaluation (examen ou travail), les seules raisons acceptées par l'École de langues sont : une maladie, le décès d'un proche, un conflit d'horaire entre deux examens ou une activité professionnelle à caractère exceptionnel.

1. Vous devez formuler votre demande dans les 5 jours travaillés suivant l'absence à l'adresse suivante : lang-secr@fep.umontreal.ca.
2. Dans tous les cas, la demande doit être accompagnée d'un document officiel justifiant votre absence.
3. Les frais exigés pour un examen différé sont de 15 \$.

Vous trouverez ci-dessous des extraits de l'article 9 du règlement des études du 1^{er} cycle :

9.7 Défaut de se soumettre à une évaluation

La note F (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.*

La note F (échec) ou la mention E (échec) est attribuée à l'étudiant présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

9.8 Examen différé

Si l'étudiant est absent à un examen final ou un examen de reprise pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente impose un examen différé.

Si l'étudiant est absent à un examen intratrimestriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimestriel par la note de l'examen final ou par les autres évaluations du cours si aucun examen final n'est prévu.

À moins de circonstances exceptionnelles, un examen intratrimestriel ne peut être différé qu'une fois. Un examen final ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre suivant auquel cas, un abandon de cours est

enregistré.

9.9 Justification d'une absence

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

La même règle s'applique dans le cas d'une évaluation sous forme de travaux : lorsqu'un étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le responsable de programme, en accord avec l'enseignant du cours, peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail remis hors délai soit néanmoins faite en tenant compte du retard dans l'attribution de la note.

9. Politique relative au plagiat

L'Université de Montréal sanctionne le plagiat, le copiage, la fraude et toute tentative de commettre ces actes. Il revient à l'étudiant d'éviter de se voir attribuer une telle sanction par ignorance du règlement ou des diverses formes du plagiat.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance et conscience de la diversité des infractions relatives au règlement disciplinaire qui prévaut au sein de notre institution et, de ce fait, à la Faculté de l'éducation permanente.

Les règlements de la FEP en vigueur relativement aux pénalités de retard ainsi que la politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours.

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants- Article 1 :

Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

- a) toute tentative de commettre ces actes;*
- b) toute participation à ces actes;*
- c) toute incitation à commettre ces actes;*
- d) tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils le sont par une seule des personnes ayant participé au complot.*

Constitue notamment un plagiat, copiage ou fraude :

- a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation;*
- b) l'exécution par une autre personne d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;*
- c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;*
- d) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses*

- d'examen ou de tout autre document non autorisé;*
- e) *la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;*
- f) *la modification de résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;*
- g) *la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document, matériel ou équipement non autorisé y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;*
- h) *le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;*
- i) *la falsification d'un document ou de toutes données, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;*
- j) *la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail, travail dirigé, mémoire ou thèse, intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement.*

Quelques rappels pratiques et méthodologiques relatifs au plagiat

Au cours d'un examen, afin d'éliminer toute présomption quant à un acte de plagiat, l'étudiant doit éviter de parler à ses voisins et éviter de fixer la copie de son voisin; il ne doit pas dissimuler des notes, ni utiliser du matériel non autorisé.

Dans un travail, l'étudiant qui fait un emprunt textuel doit respecter le mode formel de citation, c'est-à-dire une utilisation adéquate de guillemets, et accompagner la citation d'une référence exacte (auteur, titre, édition, date, page). Il est normal, dans une réflexion universitaire faisant l'objet d'un travail, de citer, textuellement ou de mémoire, des idées que l'on a retenues de ses lectures. MAIS ATTENTION : il ne suffit pas de modifier quelques mots au texte original ou de modifier la ponctuation pour considérer qu'il ne s'agit plus d'une citation. C'est là s'approprier ce qui appartient à autrui, et donc plagier. La source d'une idée ou d'une connaissance empruntée (même si on la reformule du tout au tout) doit être signalée (en note de bas de page ou, à tout le moins en citant entre parenthèse le nom de l'auteur et l'année de l'ouvrage ou de l'article auquel il est fait référence - l'étudiant doit alors fournir la référence complète dans la bibliographie accompagnant le travail).

Enfin, l'étudiant doit éviter de présenter un même travail, intégralement ou partiellement, dans différents cours.

Un dernier conseil : assurez-vous d'avoir bien compris les consignes quant au travail qui vous est demandé. Est-ce un travail individuel dont la rédaction doit être personnelle ? Un travail d'équipe où un seul et même texte peut ou doit être remis pour tous les coéquipiers ? Un travail d'équipe mais dont la synthèse écrite doit être personnelle (dont la rédaction, donc, est individuelle) ?

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

<http://www.integrite.umontreal.ca/>

10. POLITIQUE D'INTÉGRATION : soutien aux étudiants en situation de handicap

Les facultés ont la responsabilité de mettre en place les mesures d'accommodement aux examens de leurs cours pour les étudiants inscrits au service de Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH).

Vous devez tout d'abord vous inscrire au service de [Soutien aux étudiants en situation de handicap \(SESH\)](#). Un conseiller évaluera vos besoins.

Dans les deux premières semaines de cours, il est fortement recommandé d'informer les chargés de cours et de leur remettre la lettre des mesures d'accommodement émise par le SESH.

Pour demander des mesures d'accommodement aux examens, vous devez remplir le formulaire en ligne sous l'onglet de la Faculté de l'éducation permanente sur le site suivant :
<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Attention, pour être mis en place, un accommodement doit être demandé avant la date limite :

- **21 jours** avant la date de l'examen lors des trimestres d'automne et d'hiver.
- **14 jours** avant la date de l'examen lors du trimestre d'été.